



Doc. 14462
22 janvier 2018

Un revenu de citoyenneté de base, une idée qui se défend

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, paragraphe 6.2, après les mots «d'étendre le soutien aux catégories de population vulnérables», insérer les mots suivants:

«, en accordant une attention particulière aux migrants».

Note explicative

Cet amendement vise à attirer tout particulièrement l'attention sur les migrants, qui représentent l'une des composantes les plus vulnérables de la société européenne et qui, du fait de leur vulnérabilité, sont sujets à la radicalisation.

Déposé par:

GÜNAY Emine Nur, Turquie, CE
CERİTOĞLU KURT Lütfiye İksen, Turquie, CE
DİŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC
ÖNAL Suat, Turquie, CE
YAŞAR Serap, Turquie, CE

1. 2018 - Première partie de session

